

Cure et soins bien-être en sécurité

Nous vous invitons à prendre connaissance des mesures mises en œuvre par notre établissement dans le cadre de la gestion/prévention du risque Covid-19 et des consignes à respecter par les curistes et clients pour une sécurité optimale.

I- L'établissement

- Une cellule « Prévention et gestion du risque COVID-19 » a été créée au sein de notre établissement afin de recueillir en collaboration avec les médecins thermaux, les informations permettant le suivi épidémiologique des affections respiratoires et de coordonner le recueil et l'élaboration de l'information. Cette cellule de vigilance travaille en étroite collaboration avec les médecins thermaux de la station.
- Une brigade dite « COVID-19 » est mobilisée en continu sur le terrain pour l'organisation d'une désinfection régulière de toutes les parties communes.
- En amont de l'ouverture au public, les thermes ont conduit les actions suivantes :
 - Désinfection généralisée de tout l'établissement par une entreprise spécialisée,
 - Nettoyage et désinfection du réseau d'eau thermale et de tous les bassins,
 - Aménagement des différents espaces de l'établissement pour la protection et la sécurité de tous (curistes, clients et équipes des Thermes),
 - Réalisation d'une campagne complète de prélèvements bactériologiques,
 - Toutes nos équipes ont suivi une formation aux gestes barrière et aux protocoles d'hygiène en lien avec le contexte sanitaire actuel.
- Toutes nos équipes disposent d'équipements de protection individuelle (masques, gants, visières, surblouses, etc).
- Des plexiglas sont installés sur les différentes zones d'accueil (accueil principal, esthétique et vestiaire).
- Des protocoles de désinfection très stricts ont été élaborés avec utilisation de produits virucides selon une fréquence rapprochée pour le nettoyage de tous les points de contact, des sanitaires, douches et vestiaires.
- Nos nouvelles installations de traitement d'air ont été programmées pour un fonctionnement continu en tout air neuf. Ce paramétrage va permettre d'assurer un renouvellement d'air constant.
- Les bassins font l'objet d'un contrôle renforcé et permanent notamment le système de chloration.
- Nous avons limité la fréquentation des espaces afin de respecter les mesures de distanciation physique. Les objectifs sont de privilégier le principe de « marche en avant », de respecter la distance de sécurité d'un mètre entre chaque curiste et/ou client notamment dans les files d'attente et de limiter au mieux les croisements entre curistes et/ou clients.
- Un plan de zonage a été réalisé pour permettre un déplacement sécurisé des curistes et clients dans toutes les zones de soins (au sol et en hauteur).
- Des affiches pédagogiques ont été mises en place dans tout l'établissement.

- Une borne et des distributeurs de solution hydroalcoolique sont installés à l'entrée des thermes, dans chaque secteur de soins et zones d'activités ainsi qu'aux vestiaires. Ces équipements favorisent une désinfection récurrente des mains et une totale sécurité lors de la déambulation dans les zones de soins et lors de toute entrée ou sortie d'un espace.
- Les prescriptions sanitaires interdisent tout usage des sèche-cheveux.

II- Les curistes et les clients du Spa Thermal

1) Les curistes

- L'accès aux personnes présentant des signes évocateurs du Covid-19 est interdit.
- Une prise de température quotidienne par vos soins est fortement recommandée avant tout début de soins.
- Le port du masque est obligatoire dans les thermes pour tous les curistes (comme pour nos équipes) dès l'entrée et pendant toute la durée de la cure, à l'exception de certains soins individuels en cabines. Les curistes doivent se munir de leurs propres masques (nous recommandons de vous doter de 3 ou 4 masques, afin de pouvoir les laver entre chaque usage, sans avoir à laver le même masque chaque jour). Des masques tissus (catégorie 1, lavables 20 fois) sont proposés à la vente, à prix coûtant, pour les curistes ayant oublié leur masque.
- Une distance de sécurité de 1 mètre minimum entre chaque curiste doit être respectée.
- Au vestiaire, le volume des effets personnels acceptés est limité au strict nécessaire.
- Le planning et l'ordonnance de soins doivent être conservés sur vous et être présentés à distance lors de tout commencement de soin. Il est recommandé de vous munir d'un stylo pour cocher les soins au fur et à mesure de leur dispensation.
- L'accès aux bassins n'est possible qu'après un passage dans le pédiluve et une douche savonnée. Le port du bonnet est obligatoire.
- Une distanciation de 1 mètre de tous côtés entre chaque curiste doit être respectée dans les piscines thermales.
- Toute utilisation des sanitaires et équipements collectif ou en libre-service (fontaines à eau, machines à café, etc) doit obéir à une logique de lavage des mains systématique avant et après chaque utilisation.
- L'accès des accompagnants des curistes est réservé aux seuls cas où leur présence est indispensable (accompagnant d'un enfant ou d'une personne en situation de handicap).

2) Les clients du Spa Thermal

L'accès aux personnes présentant des signes évocateurs du Covid-19 est interdit.

Consignes communes à tous les espaces :

- Le port du masque est obligatoire dans l'établissement pour tous les clients dès l'entrée principale jusque dans les parties communes. Si le respect de la distanciation physique est assuré dans les espaces collectifs (piscines de détente aquatique, salles de musculation et fitness, Escal Sensorielle) le retrait du masque est autorisé. Pour les soins individuels, seuls les soins esthétiques du visage, les bains, les douches à jet et les lits hydrojets, le retrait du masque est toléré. Les clients doivent en priorité se munir de leurs propres masques. Toutefois, en cas d'oubli, des masques tissus (catégorie 1, lavables 20 fois) sont proposés à la vente, à prix coûtant.
- Une distance de sécurité de 1 mètre minimum entre chaque client doit être respectée dans tout l'établissement (zones de soins, espaces communs de circulation et d'attente, vestiaires, bords des bassins, bassins, etc).
- Les vestiaires ne peuvent accueillir que des effets personnels limités au strict nécessaire.
- Toute utilisation des sanitaires et équipements collectif ou en libre-service (fontaines à eau, machines à café, etc) doit obéir à une logique de lavage des mains systématique avant et après chaque utilisation.
- Le mode de paiement sécurisé sans contact est privilégié au détriment des espèces.

Espace Aquatique :

- Le port du masque est obligatoire jusqu'à la douche de propreté réalisée avant de rentrer dans les bassins
- La sécurité sanitaire passe par une fréquentation instantanée réduite dans les piscines ludiques. L'espace aquatique accueille au plus 38 personnes maximum simultanément. L'accès sans rendez-vous est pérennisé mais avec la prise en compte de la jauge maximale de 38 personnes.
- Sur consignes ministérielles, les hammams et saunas sont fermés.
- La présence maximale d'une seule personne est autorisée par jacuzzi.
- Le port des claquettes et bonnet de bain est obligatoire.
- A l'exception du bonnet de bain, des claquettes et des lunettes de protection, l'apport de matériel extérieur (serviettes, flotteurs, brassards, bouées, frites, palmes, etc.) est déconseillé.
- Le prêt de matériel est limité au seul équipement indispensable à la pratique
- La clé du casier est à apposer directement par le client sur le tableau prévu à cet effet.
- Avant l'entrée dans les bassins, une douche savonnée complète est obligatoire.
- Les règles sanitaires s'appliquent également aux cours collectifs pour lesquels la fréquentation instantanée est réduite.

Les activités d'aquagym s'organisent sur rendez-vous et accueillent au plus :

- 38 personnes pour les cours en piscine de détente aquatique
- 40 personnes pour les cours en piscines thermales

Espace Fitness :

- Avant tout commencement d'une pratique, les chaussures de ville doivent être stockées dans un sac à distance des autres usagers.
- Les bouteilles d'eau personnelles doivent être identifiées par chaque utilisateur.
- Les vestiaires et douches sont inaccessibles par la clientèle Sport, seuls les sanitaires peuvent être utilisés.

Salle de musculation :

- Le port du masque est obligatoire pour tout déplacement dans la salle de musculation.
- Afin d'assurer les distances de sécurité, les équipements sportifs sont espacés. Un elliptique et un vélo sont inaccessibles.
- L'utilisation d'une serviette personnelle est obligatoire sur toutes les machines.
- Avant et après toute séance sur machines, la désinfection est obligatoire. L'établissement met à disposition un spray spécifique.

Salle fitness :

- Les cours collectifs s'organisent sur prise de rendez-vous obligatoire.
- Le nombre de participants est limité à 9 personnes par cours.
- Une distance de sécurité de 2 mètres minimum entre chaque client doit être respectée durant les cours.
- Lorsque le cours nécessite le prêt de matériel, ce dernier ne doit ni être échangé ni partagé, quelle que soit sa nature. Il doit être désinfecté systématiquement à la fin du cours avec un produit mis à disposition par l'établissement.

Espaces Esthétique et Remise en Forme :

- Pour des raisons de sécurité, l'espace tisanerie et le hammam sont fermés.
- Toute mise à disposition de magazine dans le salon d'attente est temporairement suspendue.
- Le volume des effets personnels est limité au strict nécessaire.
- Lors des soins visage, l'utilisation d'appareil vapeur est temporairement abandonnée.
- Certaines épilations sont provisoirement suspendues. L'établissement apportera toutes précisions utiles sur leur identification.

Escale Sensorielle :

- La capacité d'accueil maximale instantanée est limitée à 5 personnes.

Ces modalités et consignes sont mises en œuvre pour garantir la santé et la sécurité des curistes, des clients et des équipes des Thermes et n'ont pas vocation à perdurer.

Nous vous remercions de votre compréhension et au plaisir de vous accueillir à nouveau,

La Direction et les équipes des Thermes de Salies-de-Béarn